

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités

Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)

LETTRE DE COMMANDE DE RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC PRÉ-OPERATIONNEL POUR LE PROGRAMME AGIR

Objet : Réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel dans la perspective du déploiement du programme AGIR dans le département du Bas-Rhin

PJ: Cahier des charges des diagnostics pré-opérationnels AGIR

Madame, Monsieur,

La présente consultation est organisée conformément à l'article L 2120-1 et R 2122-8 du code la commande publique dans la perspective de l'élaboration d'un diagnostic préalable au déploiement d'un programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) dans le département du Bas-Rhin. Le déploiement du programme est prévu pour le premier trimestre 2024. Un appel à projet est donc lancé afin de définir les caractéristiques du territoire et les actions à développer par le futur prestataire du programme. La réalisation du diagnostic est ainsi attendue pour le 15 novembre 2023.

Dans ce cadre, vous êtes invités à remettre une offre par retour de mail comprenant :

- une présentation synthétique du candidat ;
- un RIB de votre société;
- un extrait récent de K bis ;
- vos attestations fiscales et sociales ;
- un mémoire technique décrivant :
 - la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation ;
 - la description des livrables devant être produits et les délais associés ;
 - les moyens humains mobilisés, notamment le nombre et le profil-type des personnes proposées pour la réalisation de la prestation ;
 - un budget prévisionnel.

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre doivent être adressés **uniquement par voie électronique** aux adresses suivantes :

ddets-directeur@bas-rhin.gouv.fr ddets-emploi@bas-rhin.gouv.fr

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- respect des délais de candidature et complétude du dossier
- prix de la prestation;
- méthodologie employée, notamment analyse des sources documentaires et entretiens avec les acteurs locaux de l'intégration ;
- évaluation de l'architecture partenariale existante;
- préconisation et validation de la nécessité du déploiement d'un programme AGIR au regard du contexte départemental.

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 26 juillet à 23h59.